



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :  
11 septembre 2025

Délibération n° 2025-09-11/12  
Finances

Le 11 septembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 05/09/2025

**ETAIENT PRESENTS (28) :**

MM. Strehaiano, Thévenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (04) :**

Mme Brassat à Mme Roy, Mme Oziel à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (01) :**

M. Zakaria

**SECRETAIRE : MME KRAWCZYK**

**OBJET : Approbation de la Convention d'Objectif et de financement entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise – Subvention d'investissement relative au fonds de modernisation des établissements**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la santé publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

**CONSIDERANT** que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire, dont la Ville de Soisy-sous-Montmorency,

W  
Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250919-DEL2025091112-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2025

**CONSIDERANT** que parmi les actions soutenues par la CAF, certaines visent à « développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience »,

**CONSIDERANT** que le Fonds de modernisation des établissements (FME) peut ainsi être octroyé à un projet de modernisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) porté par une collectivité territoriale,

**CONSIDERANT** l'éligibilité de la Commune et de son Établissement Multi-Accueil Collectif et Familial (EMACF) « Les Premiers Pas » au FME susvisé,

**CONSIDERANT** la nécessité de signer la Convention d'objectif et de financement (COF) afférente avec la CAF, définissant et encadrant les modalités d'intervention et le versement dudit FME,

**VU** le projet de convention, ci-après annexé,

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 septembre 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

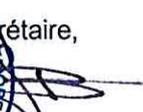
**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, ci-annexée,

**PRECISE** que la subvention allouée sera créditée selon les procédures comptables en vigueur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre et signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

  
Le Maire,  
Bania KRAWCZYK

  
Le Maire,  
Vice-président élu du Conseil départemental,  
STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 SEP. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 22 SEP. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 22 SEP. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

W.